

CONCOURS INTERNATIONAUX DE LA VILLE DE PARIS
Production ACDA

concours de.
piano Jazz
martial Solal

du 16 au 24 octobre 2010

Date limite d'inscription 1^{er} juin 2010 www.civp.com

MAIRIE DE PARIS



FONDATION
BNP PARIBAS



EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ARTICLE 1

La 5^e édition du Concours international de piano-jazz Martial Solal se déroulera à Paris, du 16 au 24 octobre 2010, dans le cadre des Concours internationaux de la Ville de Paris. Ce Concours est une production de l'Association pour la Création et la Diffusion Artistique (ACDA).

Le Jury, composé de personnalités internationales, sera présidé par Martial Solal.

ARTICLE 2

Ce Concours est ouvert aux pianistes de jazz de haut niveau et de toutes nationalités, nés après le 16 octobre 1977.

ARTICLE 7

Les concurrents joueront dans un ordre fixé par un tirage au sort qui aura lieu le vendredi 15 octobre 2010. Ils devront être personnellement présents à cette occasion.

Il y aura un deuxième tirage au sort pour la finale.

Toutes les épreuves seront publiques.

EXTRACTS OF RULES

ARTICLE 1

The 5th Martial Solal International Jazz Piano Competition will take place in Paris, from 16th to 24th October 2010, as part of the "Concours internationaux de la Ville de Paris". The Competition is organised by the ACDA (Association pour la Création et la Diffusion Artistique).

The Jury will be comprised of international musicians and be presided over by Martial Solal.

ARTICLE 2

The Contest is open to high-level jazz pianists of all nationalities, born after 16th October 1977.

ARTICLE 7

Lots shall be drawn on Friday 15th October 2010 to determine the order of play. Contestants are obliged to be present in person on this occasion.

A second drawing of lots will be held to determine order of play in the final round.

All rounds are open to the public.

ARTICLE 8 – EPREUVES

Les candidats retenus pour participer au Concours devront passer les épreuves suivantes et respecter les minutages imposés. Les candidats seront autorisés à jouer avec partitions.

Première épreuve

Durée maximum : 12 minutes – ordre au choix du candidat

- Une composition originale du candidat avec la participation d'une section rythmique (basse, batterie). Les candidats qui le jugeront nécessaire auront la faculté d'adresser à l'avance la partition de la section rythmique.
- Un morceau pour piano seul à choisir par le candidat parmi des standards de jazz.

Deuxième épreuve

Durée maximum : 18 minutes – ordre imposé

1. Un morceau pour piano seul à choisir par le candidat parmi les standards de jazz suivants :
 - *Cherokee* (Ray Noble)
 - *Body and Soul* (Johnny Green)
 - *Confirmation* (Charlie Parker)
 - *Giant Steps* (John Coltrane)
 - *Have You met Miss Jones* (Rodgers/Hart)
 - *Here is that Rainy Day* (Jimmy Van Heusen)
 - *I Can't get Started* (Vernon Duke)
 - *Oleo* (Sonny Rollins)
 - *Softly as a Morning Sunrise* (Oscar Hammerstein)
 - *Well you Needn't* (Thelonious Monk)

2. Un duo avec un soliste qui sera choisi par la Direction du Concours.

3. Une composition originale du candidat avec la participation d'une section rythmique (basse, batterie). Les candidats qui le jugeront nécessaire auront la faculté d'adresser à l'avance la partition de la section rythmique.

Finale

Durée maximum : 30 minutes – ordre imposé

1. Une improvisation pour piano seul.
2. Un morceau pour piano seul à choisir par le candidat, parmi les deux standards de jazz *I got rythm* et *All the things you are*.
3. Une composition du New Decaband dans lequel le piano tiendra la partie soliste. La partition sera remise au candidat lors de la répétition avec l'ensemble.
4. Une composition originale du candidat avec la participation d'une section rythmique (basse, batterie).

Les morceaux interprétés devront être différents pour chacune des épreuves. La finale aura lieu le samedi 23 octobre 2010 à l'Alhambra - Paris.

ARTICLE 8 – ROUNDS

Contestants selected to participate in the competition will have to compete in the following rounds and respect the compulsory time limits. Scores may be used.

First Round

Maximum duration: 12 minutes – order to be chosen by contestant

- One original composition by the contestant with rhythm section (drums and bass). The contestants may, if they wish, send the score in advance to the rhythm section.
- Any jazz standard for piano solo chosen by the contestant.

Second Round

Maximum duration: 18 minutes – compulsory order

1. One of the following jazz standards for piano solo of the contestant's choosing:
 - *Cherokee* (Ray Noble)
 - *Body and Soul* (Johnny Green)
 - *Confirmation* (Charlie Parker)
 - *Giant Steps* (John Coltrane)
 - *Have You met Miss Jones* (Rodgers/Hart)
 - *Here is that Rainy Day* (Jimmy Van Heusen)
 - *I Can't get Started* (Vernon Duke)
 - *Oleo* (Sonny Rollins)
 - *Softly as a Morning Sunrise* (Oscar Hammerstein)
 - *Well you Needn't* (Thelonious Monk)

2. A duet with a soloist, selected by the Competition Organisers.

3. One original composition by the contestant with rhythm section (drums and bass). The contestants may, if they wish, send the score in advance to the rhythm section.

Final Round

Maximum duration: 30 minutes – compulsory order

1. A free improvisation for piano solo.
2. A jazz standard for piano solo chosen from *I got rythm* and *All the things you are*.
3. A New Decaband composition, with the contestant playing piano solo. Contestants shall receive the score at rehearsal with the band.
4. One original composition by the contestant with rhythm section (drums and bass).

No single piece may be played again in a later round.

The final round will be held on Saturday 23rd October 2010 at the Alhambra - Paris

ARTICLE 9

La remise de récompenses et un concert auquel participeront certains lauréats choisis par le Jury se dérouleront le dimanche 24 octobre 2010 à l'Alhambra - Paris.

ARTICLE 11 - RÉCOMPENSES

Grand Prix de la Ville de Paris : 10 000€
2^e Prix - Fondation BNP Paribas : 7 000€
3^e Prix : 4 000€ offert par le FCM
4^e Prix : 3 000€
Prix du jeune soliste : 2 000€
 Un des lauréats bénéficiera d'un engagement au Paris Jazz Festival 2011. Les lauréats bénéficieront d'engagements qui seront précisés ultérieurement sur notre site internet.

ARTICLE 12 - JURY

Le Jury délibérera à l'issue de chaque épreuve et de la finale. En cas d'égalité, la voix du président sera prépondérante. Le Jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix. Le Grand Prix de la Ville de Paris et le 2^e Prix ne pourront pas être partagés. Le Jury a la possibilité de décerner des mentions. Le Jury ne pourra décerner une récompense qu'aux candidats ayant été admis à la deuxième épreuve. Les décisions du Jury sont sans appel.

ARTICLE 13 - HÉBERGEMENT

La Direction du Concours pourra se charger de l'organisation de l'hébergement, dans des conditions de logement universitaire (chambre simple ou twin) ou chez un particulier, pour les candidats ne résidant pas à Paris, ni en région parisienne qui en feront la demande sur le bulletin d'inscription.

La Direction du Concours remboursera les frais d'hébergement aux candidats ne résidant pas à Paris, ni en région parisienne ayant passé avec succès la première épreuve pour la durée que nécessite l'ensemble des épreuves. Dans ce cas, les candidats recevront une allocation journalière de 40€.

ARTICLE 15 - DIFFUSION

Les différentes épreuves et le concert des lauréats pourront être enregistrés, radiodiffusés ou télévisés sans que ces retransmissions fassent l'objet d'une quelconque rétribution financière.

ARTICLE 16

Le fait de concourir implique de la part des candidats l'acceptation pure et simple du règlement. En cas de litige, seule la rédaction en langue française fera foi.

ARTICLE 9

A prizegiving ceremony and a concert, featuring the prize-winners selected by the Jury, is to be held on Sunday 24th October 2010 at the Alhambra - Paris, France.

ARTICLE 11 - PRIZES

Grand Prix de la Ville de Paris: 10 000€
2nd Prix - Fondation BNP Paribas: 7 000€
3rd Prize: 4 000€ Prize donated by the FCM
4th Prize: 3 000€
Prize for a young soloist: 2 000€
 The Paris Jazz Festival 2011 will propose engagement to winners of their choice. Prize-winners will also be called upon for further performances; details are to be posted in due course.

ARTICLE 12 - JURY

Following each round including the final, the Jury shall deliberate. In the event of a tie, the jury Chairman holds the casting vote. The Jury reserves the right not to award each prize. The "Grand Prix de la Ville de Paris" and the 2nd Prize cannot be awarded jointly. The Jury may award special honours. The Jury may only award prizes to contestants who have reached the second round. The Jury's decision is final.

ARTICLE 13 - ACCOMMODATION

The competition organisers can provide an accommodation in residences (single or twin rooms) or in a family's place, for the contestants living outside of Paris or the Paris region and who have made a request for such an accommodation on the application form.

The contestants who successfully pass the first eliminatory round will have their accommodation expenses paid for during the rounds in which they will compete. In this case, the contestants will receive a daily allowance of 40€.

ARTICLE 15

Contestants waive the right to remuneration from any recording, radio or television broadcast of competition rounds and prize-winner concerts.

ARTICLE 16

Participation in the competition implies contestants' full acceptance of the Rules. In the event of a dispute, only the French language version of these Rules is binding.

Le Concours Martial Solal est membre
de la Fédération Mondiale des Concours Internationaux
de Musique et de la Fédération Française
des Concours de Musique.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

INFORMATION AND REGISTRATIONS

ACDA
3, rue des Couronnes
75020 Paris – France
Tél. +33 1 40 33 45 35
Fax +33 1 40 33 45 38
info@civp.com

Pour toute information complémentaire
merci de consulter notre site

For any other information
please consult our website

www.civp.com



Le Concours remercie le Conservatoire à
Rayonnement Régional de Paris - CRR, le Centre
d'information du Jazz/IRMA et la Médiathèque
de la Cité de la Musique pour leur collaboration.



MAIRIE DE PARIS 